



L'an deux mille vingt et un, le 26 Octobre, à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de Champagnac.

Sont présents : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, LAFARGE André, FOURNIER Philippe, BORNET Patrick, BERNARD Sandrine, FLAMENT Marie-Pierre, RIPERT Guillaume, EYMARD Bernard, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine.

Est absente excusée : CHARRY Laëtitia ayant donné procuration à CHATEAU Julie.

Secrétaire de la séance : est élue Madame MAZEIRAT Maryse.

En préambule à ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire communique à l'assemblée la nomination de Monsieur EYMARD Bernard à la date du 07/09/2021.

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 16 Août 2021 est adopté, étant précisé que cette réunion du Conseil Municipal est consécutive au défaut de quorum pour la séance programmée pour le 12 Août 2021.

I – SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire salue la présence de Mr. Frédéric Dauchier - Responsable du service assainissement collectif de la CCSA - et le remercie de bien vouloir présenter et commenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif dont les détails sont consultables en mairie.

I.1 RPQS Exercice 2020

Les points essentiels suivants sont évoqués, compte tenu du fait que certaines données n'ont pas eu de retour à ce jour de la part de la DDT. :

1. 1060 habitants sont desservis par un réseau de collecte des eaux usées ;
2. le prix moyen TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 1,91 €/m³ ;
3. le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 97,57 % ;
4. l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 75%. Celui-ci peut et doit être amélioré en mettant en œuvre un programme pluriannuel d'inspection du réseau et la mise en place d'un plan pluriannuel de renouvellement (secteur du Bois de Lempre en particulier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport RPQS 2020 et autorise le Maire à signer et à transmettre ce rapport aux autorités compétentes.

I.2 Mutualisation du service assainissement de la CCSA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la proposition de Monsieur le Président de la Com.Com Sumène Artense concernant une nouvelle convention de mutualisation du service assainissement.

Mr. Frédéric Dauchier - Responsable du service assainissement collectif de la CCSA – apporte des précisions sur les conditions et modalités de mise à disposition du service assainissement au profit de la commune.

Il apparaît que les besoins de la commune ont été évalués à la participation d'un agent d'assainissement à raison de 2 heures 51 minutes par semaine. Ce temps de mise à disposition sera ajusté régulièrement et conjointement avec le service assainissement de la CCSA en fonction des divers travaux d'entretien des berges et sur les espaces verts effectués par les agents communaux en décharge de l'activité des agents de la CCSA.

Le tarif proposé est de 19,40 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette convention de mutualisation du service assainissement collectif avec la CCSA et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

I.3 Modifications des tarifications de l'eau et assainissement à venir pour l'année 2022

1.3.1 Prix de l'eau votés par le SIDRE = + 2,5 %

1.3.2 Prix de l'abonnement = + 2 %

1.3.3 Redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte établies par l'Agence Adour Garonne restent inchangées à 0,25 €/m³.

II – PERSONNEL COMMUNAL

La commission administrative sera prochainement invitée à se prononcer sur les incidences de l'instauration d'un 2^{ème} service à la cantine scolaire et aux mouvements à venir dans les effectifs du personnel communal.

III – FINANCES COMMUNALES

III.1 Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande du Président de l'association « Le Joli Cochonnet Champagnacois » sollicitant une subvention exceptionnelle suite aux manifestations ayant eu lieu durant l'année 2020 alors qu'aucune subvention n'a été perçue par l'association cette année-là.

Après délibération, le Conseil Municipal, et à l'unanimité s'accorde pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 750,00 € de rattrapage 2020 au club Le Joli Cochonnet Champagnacois.

III.2 Délibération à l'unanimité du Conseil pour accorder des cadeaux de Noël

-aux enfants du personnel de moins de 12 ans pour une somme de 40,00 € par enfant ;

-aux agents communaux sous forme d'un bon d'achat dans les commerces de la commune

ou d'une « Carte Cado » La Poste d'une valeur de 40,00 € par agent ;

-aux aînés (plus de 70 ans) de la commune un colis « Etrennes » d'une valeur de 25,00 € par

personne (en plus du repas de fin d'année).

III.3 Décisions Modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal diverses imputations budgétaires qui n'ont pu être inscrites lors du Budget Primitif de l'exercice 2021 et nécessitent des régularisations comptables :

III.3.1 Une subvention de 5.000 € au titre des « Amendes de Police 2020 » accordée par de Conseil Départemental du Cantal pour l'aménagement de l'accès et du parking PMR au Lac de Bois de Lempre ;

III 3.2 Pour la révision du site Internet de la Commune : le besoin d'approvisionnement de 1.500 € sera prélever sur les opérations non individualisées en investissement ;

III 3.3 Budget Assainissement 2021

Suite aux régularisations des passifs des années 2018 et 2019 au budget de fonctionnement de la STEP d'Ydes, un manque de 10.500,00 € doit être compensé par les opérations d'équilibre suivantes :

1. Virement du Budget Communal Général de 4.622.66 € (Dépenses imprévues) vers le Budget de Fonctionnement Assainissement
2. Transfert de 5.131,34 € du Budget Investissement Assainissement au Budget Fonctionnement Assainissement

III.4 Aménagement du pourtour du lac de Bois de Lempre

L'offre de l'entreprise SARL Bos (1, rue de la Mine 15210 Ydes) pour le projet d'aménagement du tour du lac de Bois de Lempre s'élève à 84.623,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux à l'entreprise SARL Bos pour un montant de 84.623,50 € HT

III.5 Aménagement de l'accès et du parking PMR au lac de Bois de Lempre

L'offre de l'entreprise SARL Bos (1, rue de la Mine 15210 Ydes) pour le projet d'aménagement du tour du lac de Bois de Lempre s'élève à 25.121,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux à l'entreprise SARL Bos pour un montant de 25.121,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote l'ensemble de décisions modificatives ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à ces délibérations.

IV – VOIRIE COMMUNALE

IV.1 Marché de réfection de la voirie :

Suite à l'appel d'offre concernant les travaux de réfection de la voirie – tranche 2021 (VC 4 Entrée de Saverniolles ; VC 8 à Moulergues ; antenne à Prodelles Haut) – la Commission d'Appel d'Offre (en date du 06 octobre 2021) a retenu la proposition de l'entreprise RMCL pour une montant de 133.778,00 € HT (Cent trente trois mille sept cent soixante-dix-huit).

Par 14 voix pour et 1 abstention (Madame Lamoure Catherine) le Conseil Municipal adopte la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

IV.2 Longueur de la voirie communale :

Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le dernier tableau de classement des voies communales relevé en mars 2016 fait apparaître une progression du linéaire revêtu à 42.364 (quarante-deux mille trois cent soixante-quatre) km. En conséquence ce recensement sera communiqué au service comptent pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette nouvelle déclaration du linéaire des voies communales et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

V – Com.Com SUMENE ARTENSE

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire Sumène Artense en date du 12/10/21 concernant la mise à disposition :

- du service informatique de la CCSA au profit de ses communes membres pour l'entretien logistique du matériel informatique des écoles ;
- du service des marchés publics dématérialisés pour ses communes membres.

Monsieur le Maire propose de mettre en place cette mutualisation des services permettant de véritables économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces propositions de mutualisation « descendante » et autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de services avec la C.C. Sumène Artense, dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget de la commune.

VI – AFFAIRES FONCIERES

VI.1 Vente à la SCI DIMI / Mr. Didier Jammes d'une partie des parcelles AB 193 et AB 84.

Le document d'arpentage dressé par le Cabinet Géomètres Experts Saunal-Cros définit une nouvelle parcelle de 294m².

Conformément à la délibération en date du 16/08/2021, le prix de 5,00€ le m² est accepté par l'acquéreur qui prend à sa charge les frais et taxes annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette vente de terrain et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

VI.2 Vente parcelle de la Section de Bouissou : Monsieur le Maire rappelle la délibération 07-24-11-2020 qui accorde à Monsieur René Joncoux l'achat de la parcelle ZS 12, propriété de la Section de Bouissou.

Afin de régulariser cette transaction immobilière, il convient d'obtenir l'accord de la majorité des électeurs de la section sur convocation des services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la convocation des électeurs de la section de Bouissou aux fins de la vente de la parcelle ZS 12.

VII – LOGEMENTS COMMUNAUX

VII.1 Madame Simon Béatrice, locataire du pavillon communal au lotissement de la Mine, demande en raison de son handicap physique, l'installation d'une douche pour PMR en lieu et place de la baignoire actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette demande et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

VII.2 Suite à la vacance du logement - rez de chaussée – du bâtiment la Conche, des travaux de réfection de l'ensemble du logement s'imposent avant la recherche d'un nouveau locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'accorde pour une réfection complète de ce logement et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

VIII – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du programme Cyber Cantal, le conseil Départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Conseil Municipal du 26 Octobre 2021

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités gratuitement afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision. Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable par un navigateur Internet avec le Conseil Départemental du Cantal.

IX - DETR 2022

Suite aux divers réaménagements des dispositifs de subventions de l'Etat, il convient de « muter » le dossier du chantier de la rénovation de la Maternelle/Salle Polyvalente du DSIL 2021 en DETR 2022.

Le dossier doit être déposé avant le 03 décembre 2021 et un contrat de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Le devis d'honoraires présenté par le cabinet d'architecte D. Chastain pour un montant de 12.150,00 € HT (douze mille cent cinquante euros HT) est accepté à l'unanimité

X – MULTIPLE COMMERCIAL

Afin de parer à divers dysfonctionnements survenus ces derniers temps au sein du multiple commercial de la place du bourg qui abrite une épicerie polyvalente et une boucherie, des avenants aux baux d'origine seront proposés.

XI – QUESTIONS DIVERSES

XI.1 Le Conseil Municipal se prononce pour la prolongation de la convention « 30 Millions d'Amis » qui organise la stérilisation et identification des chats errants de la commune à hauteur d'une somme de 500,00 € (soit 11 chats).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette délibération.

XI.2 Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cantal recevra du 1^{er} au 03 février 2022 le Congrès National de la Fédération Nationale Bovine qui se déroulera à Aurillac. La FNSEA sollicite une aide des communes pour l'organisation de cet évènement.

Le Maire est favorable et propose une subvention exceptionnelle de 500,00 € (cinq cents euros)

Après délibération, le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 € au comité d'organisation de ce congrès.

Fin de séance à 23h15